

Bulletin d'informations communales

Sommaire

- ◇ Conseil général
- ◇ Tonte des gazons
- ◇ Cours de théâtre
- ◇ Qualité de l'eau
- ◇ Et bien d'autres rubriques encore...

Conseil général – Séance des comptes

La prochaine séance du Conseil général se déroulera le **mercredi 18 avril 2018, à 20h00 au complexe intercommunal, à Promasens**. Chaque citoyenne et citoyen est invité à suivre cette séance qui lui permettra de mieux comprendre les tâches d'un Conseiller communal et de suivre l'évolution de sa commune.

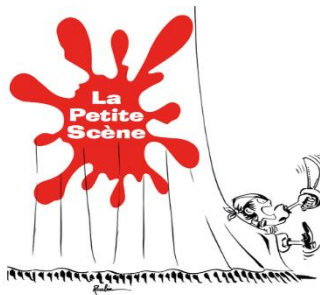
Tonte des gazons

Le printemps est arrivé et la tonte des gazons débutera gentiment. Aussi, le Conseil communal vous rappelle qu'il est vos tondeuses le **ainsi que durant la** Conseil communal est mettra du sien pour durant ces périodes.



recommandé de ne pas utiliser **dimanche et les jours fériés pause de midi et en soirée**. Le certain que chacun et chacune éviter de déranger le voisinage

Cours de théâtre à Rue



Mme Anne Raemy donne des cours de théâtre dans des locaux à la crêperie à Rue les mercredis selon les horaires suivants :

13h40-14h50 : 6 à 9 ans

15h00-16h10 : 10 à 12 ans

16h20-17h30 : 10 à 12 ans

Pour toutes questions ou inscriptions, l'Administration vous laisse le soin de contacter leur animatrice au ☎ 079/599.95.50.



Informations relatives à la qualité de l'eau

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale du 23 novembre 2005 qui édicte que « Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau », le Conseil communal vous communique dès lors les informations suivantes :

Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.
Dureté totale de l'eau en degrés français : PH :	La dureté totale de l'eau est d'environ fH° 22.7 ±0.9 ; cette dureté est en fonction de la nature chimique du sous-sol. 7.5
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est de 4 ± 0. Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l.
Provenance de l'eau :	Charmey : « Pont du Roc » (eau de nappe) Grandvillard : (eau de nappe) Remaufens : « source Mology »
Traitement de l'eau :	Grandvillard, Charmey & Remaufens : ultraviolet

Nous manquons d'assistantes parentales...

L'Association d'Accueil Familial de Jour de la Glâne manque d'assistantes parentales... Vous aimez les enfants et avez du temps à leur consacrer...

- ✓ 2 à 5 jours par semaine
- ✓ bonne maîtrise orale du français
- ✓ formation obligatoire en cours d'emploi à charge de l'association
- ✓ salaire en fonction des enfants gardés



... venez rejoindre notre association !

De nombreuses familles font appel à nos services. Les placements diffèrent d'une famille à l'autre. Il y en a certainement un qui vous conviendra !

Merci de vous adresser au
026 652 52 38 mardi et jeudi de 8h30 à 11h00
e-mail glane@accueildejour.ch

Vous pouvez laisser un message sur notre répondeur ou aller visiter le site internet www.accueildejour.ch

Fibre optique, secteur Promasens

Le Conseil communal informe les habitants de Promasens **exclusivement** qu'une séance concernant la fibre optique est prévue le **mardi 08 mai 2018**, à 19h30, au complexe intercommunal de Promasens. Vous êtes cordialement invités à y participer ! En temps opportun, la société FTTH adressera un tout-ménage à tous les ménages concernés.



Changement au Contrôle des habitants

Notre préposée au Contrôle des habitants partira à la retraite à la fin avril 2018. Le Conseil communal remercie Mme Agnès Savio pour ses 27 années passées au service de notre commune et lui souhaite d'ores et déjà une excellente retraite. Mme Karine Charrière reprendra ce poste au 1^{er} avril 2018 pour assurer la transition. Les horaires restent les mêmes SAUF pour le jeudi soir :

Lundi : 08h30-11h30
 Mercredi : 08h30-11h30
Jeudi : 17h00-19h00 (au lieu de 16h30-18h30)

Art Forum Glâne 2018

Pour rappel...la prochaine manifestation d'Art Forum Glâne se déroulera dans les murs de notre belle cité du **vendredi 08 juin au dimanche 10 juin 2018**. La Jeune Chambre Economique de la Glâne, qui fêtera ses 30 ans d'existence en 2018, se joindra à eux pour fêter cet événement. C'est dire que cette édition aura un retentissement particulier.



Déchetteries communales – Informations diverses :



Tout d'abord, le Conseil communal adresse un grand MERCI aux citoyens de la commune pour leur élan de solidarité lors de l'action pour SOS Futures Mamans et le très bon comportement dans les déchetteries.

Il rappelle également que depuis septembre 2017, il est possible d'amener gratuitement les emballages de type Tetrapak.

Par ailleurs, les horaires d'ouverture de la déchetterie de Promasens seront légèrement élargis d'avril à octobre, avec une ouverture le **samedi après-midi de 13h30 à 15h30**.

L'occasion est aussi de rappeler que seuls les déchets crus et les sacs biodégradables peuvent être jetés dans la benne des déchets verts. Les déchets comme les mégots de cigarettes, les déchets cuits, les os, les coquillages et le papier d'emballage sont interdits. Ils peuvent être déposés dans la poubelle à disposition sur l'escalier., ceci pour éviter d'aller les rechercher au fond de la benne.

Location de tentes de réception



La commune de Rue s'est équipée de deux tentes de réception qu'elle loue volontiers à toute personne ou société qui en aurait besoin. Le locataire se charge du transport du matériel (chercher et ramener la (-les) tente (-s)) dans le délai prévu, au local édilitaire. Les dimensions sont les suivantes : 4 mètres par 10 mètres. La commune loue chaque tente pour un montant de CHF 100.00. Un contrat règle les modalités de location de ce matériel. L'Administration communale est à disposition pour tout complément d'information.

Vote par correspondance - RAPPEL :

Depuis l'automne dernier, le certificat de capacité civique a été modifié, générant ainsi quelques soucis lors du dépouillement de certaines enveloppes. Le Conseil communal vous rappelle donc quelques principes auxquels il faut faire attention :

- ⇒ Apposez votre signature manuscrite à l'endroit indiqué;
- ⇒ Introduisez dans l'/les enveloppe (-s) le/les bulletin (-s) de vote;
- ⇒ Mettez le certificat de capacité civique et l'/les enveloppe (-s) de vote dans l'enveloppe-réponse;
- ⇒ Afin de valider votre vote dès réception de votre enveloppe à l'Administration, contrôlez **si l'adresse de renvoi et votre signature** apparaissent dans la fenêtre avant de coller l'enveloppe.



Changement de locataires

Le Conseil communal rappelle à chaque propriétaire qui loue un ou plusieurs logements qu'il doit absolument communiquer les arrivées et départs de ses locataires au Contrôle des habitants. Les gérants d'immeubles le font d'office. Par ailleurs, la commune n'est pas tenue de procéder à un relevé de compteur d'eau à chaque changement de locataires.

Prochaine édition au début juillet 2018

